

Un point de vue sur l'approche du logement par le recensement

Jean-Claude Driant – novembre 2011

Le système statistique français apporte une bonne capacité de connaissance de la question du logement à l'échelle nationale, notamment grâce à l'enquête nationale logement, malgré sa périodicité devenue insuffisante.

En revanche, la connaissance locale du domaine reste assez lacunaire, malgré les apports, depuis la fin des années 1990, de la base FILOCOM. Cette dernière, très riche, présente cependant quelques lacunes, notamment sur la qualité des logements, sur les statuts d'occupation et sur les approches de la mobilité résidentielle. Or, ces trois dimensions sont devenues primordiales pour le pilotage des politiques locales de l'habitat qui ne peuvent pas se contenter d'approche strictement concentrées sur les projections de besoins de construction neuve. Une amélioration du recensement sur ces dimensions me semble donc souhaitable.

- Sur la qualité des logements, les remarques de l'ANAH et de l'ADEME seront certainement beaucoup plus pertinentes que les miennes. L'objectif est de dépasser l'approche strictement concentrée sur l'équipement sanitaire et le mode de chauffage. Peut-être pourrait-on disposer d'une liste (relativement brève) de défauts du logement que l'on pourrait soumettre aux ménages : présence d'infiltrations d'eaux, absence de prises de terre, isolation thermique insuffisante... Ou, pourquoi pas, une question très générique demandant aux ménages s'ils estiment que leur logement est en « très bon, bon, moyen, mauvais ou très mauvais » état ?
- Sur les statuts d'occupation (ou assimilés), il serait utile de pouvoir repérer les situations atypiques dont il semble qu'elles tendent à se développer : je pense notamment à la colocation et aux pratiques de multi-résidence qui ne sont pas efficacement traitées par les notions de résidence secondaire ou de logement occasionnel.
- La connaissance des mobilités résidentielles constitue un élément fondamental pour l'analyse des situations locales en matière de logement dans la mesure où elle permet de mesurer et de qualifier les mouvements des ménages qui traversent le parc de logements et les éventuels points de blocage qui caractérisent le marché local. Sous sa forme actuelle, le recensement permet de connaître l'année d'emménagement et de lier lieu de résidence actuel avec lieu de résidence antérieur. Ne pourrait-on pas aller un peu plus loin en rendant possible la description des trajectoires résidentielles :
 - Différencier décohabitants et permanents mobiles
 - Lier statut d'occupation actuel et statut précédent
 - Lier type de logement actuel (individuel/collectif) et précédent.